

## Formation préparatoire à l'habilitation électrique - Opérations d'ordre non électrique B0, H0, H0V



DEVHOM FORMATION

### Formation préparatoire à l'habilitation électrique - Opérations d'ordre non électrique B0, H0, H0V

[Découvrir](#)

*La formation préparatoire à l'habilitation électrique est obligatoire pour l'obtention du titre d'habilitation. Celui-ci permet de garantir la sécurité des travailleurs en leur fournissant les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer les tâches qu'ils doivent accomplir en toute sécurité.*

*Les opérations d'ordre non électrique peuvent être effectuées par des travailleurs non électriciens. Elles sont réalisées dans des zones ou emplacements à risque électrique. Bien que ces tâches ne nécessitent pas de compétences électriques avancées, elles peuvent être dangereuses si elles sont mal exécutées ou si les travailleurs ne sont pas suffisamment informés.*

*En organisant une formation préparatoire à l'habilitation électrique pour les opérations d'ordre non électrique, vous améliorez la sécurité des travailleurs, mais aussi réduisez les risques d'accidents et de blessures sur le lieu de travail, ce qui peut avoir un impact positif sur la productivité et la rentabilité de l'entreprise.*

*Grâce à la formation dispensée, vous améliorez la compréhension des tâches à accomplir et permettez aux intéressés de travailler de manière plus autonome et plus sûre.*

Email: info@devhom.com

Tel: 09 72 35 50 31

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jour)

#### Profils des stagiaires

- Toutes les personnes non électriciens, du donneur d'ordre à l'exécutant, impliquées dans des opérations d'ordre non électrique

#### Prérequis

- Aucun

#### Délai d'accès

2 semaines

#### Prix

Nous consulter

#### Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les dangers de l'électricité
- Analyser les risques électriques et s'en protéger
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (peinture, maçonnerie, serrurerie, nettoyage...)

### Contenu de la formation

- Statistiques et réglementation :
  - Les statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
  - Les dispositions réglementaires
- Prévention des risques :
  - Les processus menant à l'AT et à la MP
  - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
  - Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Prévention des risques électriques :
  - Les notions élémentaires en électricité
  - Les dangers du courant électrique
  - Les effets du choc électrique
  - Les soins aux électrisés
  - Les incendies sur les ouvrages électriques
  - La prévention et la protection
- Habilitation :
  - L'habilitation
  - Le titre d'habilitation
  - Les définitions relatives aux opérations
  - Les domaines de tension
  - Les distances et les zones
  - Les règles de sécurité
  - La consignation et la déconsignation
  - Le certificat pour tiers
  - Les symboles normalisés

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateur possédant une connaissance de base en prévention, une compétence technique, une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes et un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens mis à disposition par LE CLIENT : salle de formation équipée (tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, vidéoprojecteur ou écran (facultatif)) ; accès aux locaux de l'établissement présentant des risques électriques (facultatif)
- Moyens minimum mis à disposition par L'INTERVENANT : ordinateur ; vidéoprojecteur ; tableau électrique de formation
- Support formateur projeté
- Fourniture d'un livret de formation à chaque apprenant ; ce livret tient lieu de carnet de prescriptions que l'employeur doit remettre à chaque travailleur ; il est établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes (il sera complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué)
- Exposés théoriques
- Visites applicatives (si accès aux locaux de l'établissement présentant des risques électriques)
- Mises en situation

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée.

### Modalité d'obtention

Chaque formation doit faire l'objet d'une évaluation des savoirs et des savoir-faire.

L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) constitué de 15 questions minimum. L'évaluation porte, entre autres, sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées au symbole objet de l'habilitation visée et les mesures de protection collective et individuelle. L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur ; erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes ; erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes. Les critères d'acceptation sont deux erreurs mineures au maximum et aucune erreur majeure.